



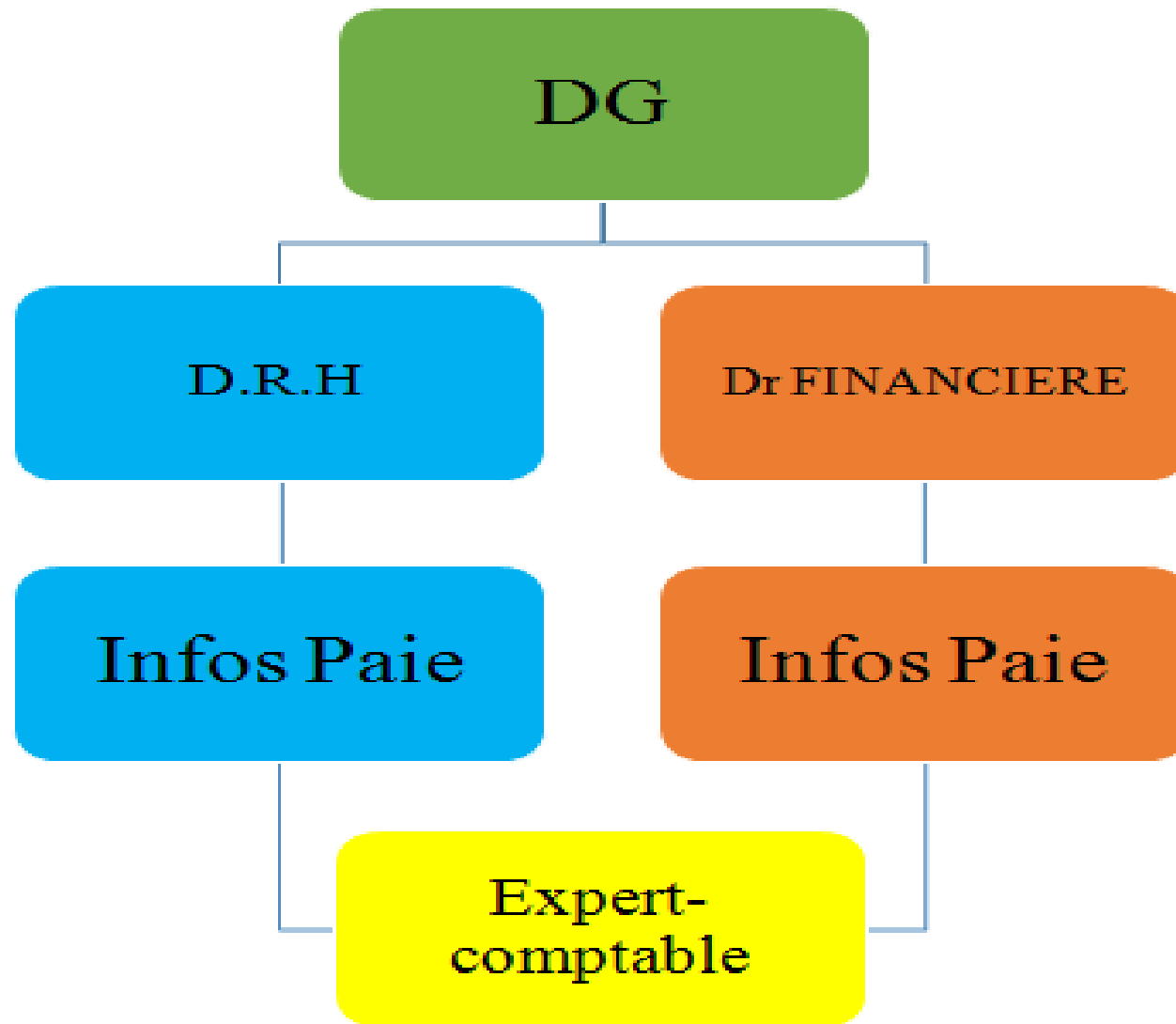
Audit
Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Conseil fiscal
Conseil juridique
Conseil en droit du travail
Ingénierie de formation
Transmission de sociétés

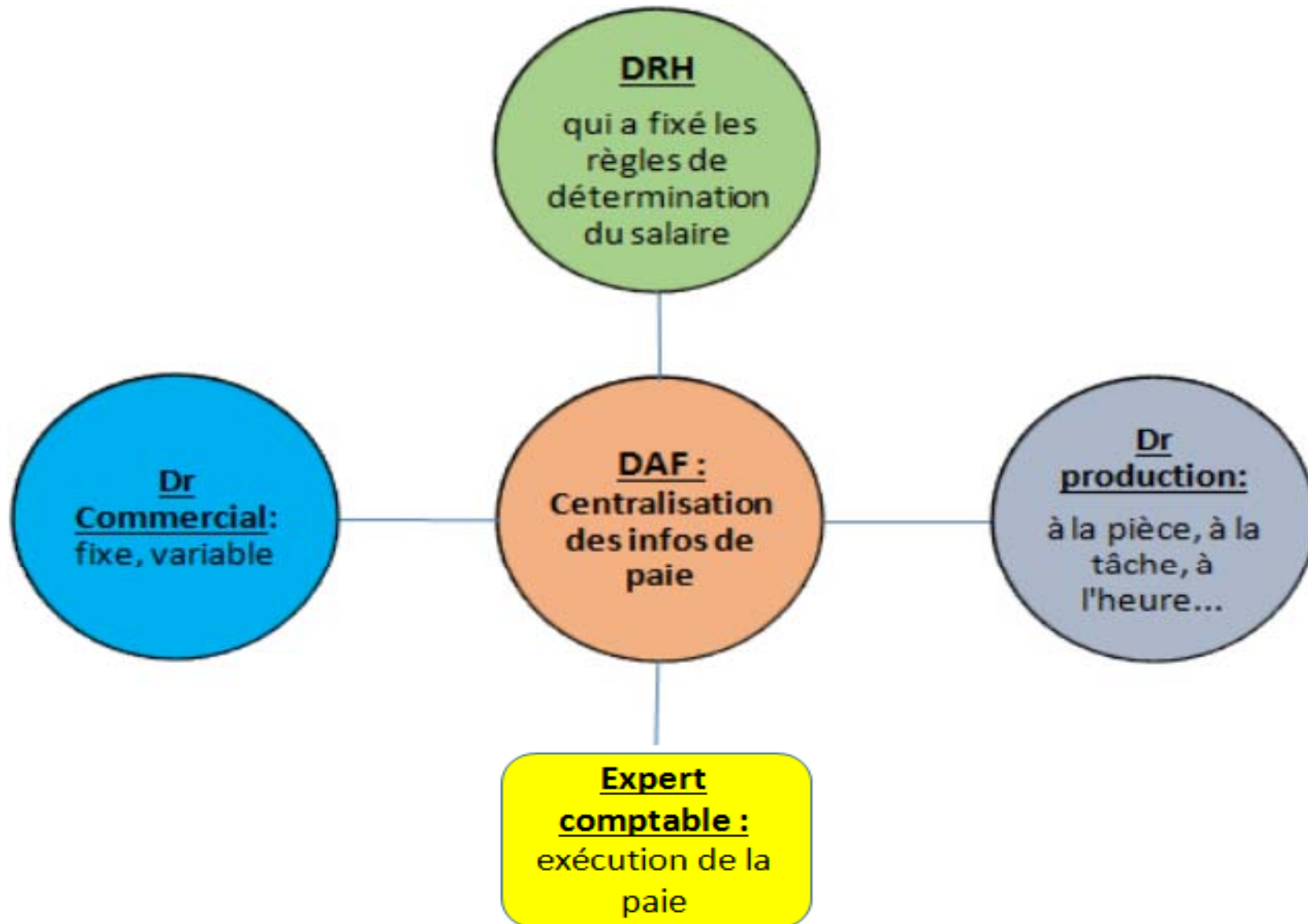
L'OPTIMISATION DES SALAIRES : **QUELS OUTILS ORGANISATIONNELS POUR TIRER PROFIT DES** **RÈGLES FISCALES ET SOCIALES**

7 novembre 2018



ARJI Abdelaziz
Expert-comptable
Commissaire aux comptes







DRH
Client
Gestion RH



Expert-comptable

Responsable du
Réglementaire
et du déclaratif

Avantages de l'externalisation chez un Expert-comptable

- ✚ Pas de logiciel à acquérir
- ✚ Pas de formation à financer
- ✚ L'EC maîtrise la fiscalité et le droit du travail
- ✚ L'EC supporte la responsabilité de la conformité légale
- ✚ L'EC supporte la responsabilité des déclarations sociales et fiscales
- ✚ La société garde la main sur la gestion RH: assiduité, congés, statistiques RH, reportings RH et Bilan social

La fiche signalétique

Sté PAIEBIEN

140 bv Zerkouni
CASABLANCA



FICHE D'EMBAUCHE

(Indispensable à l'établissement du contrat de travail)

NOM DE NAISSANCE (de jeune fille):

PRENOM :

NOM DU MARI :

CELIBATAIRE

MARIE(E)

DIVORCEE

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES POUR COMBIEN D'ENFANTS :

ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LE MARI

L'EPOUSE

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

N° CNSS

N° CIN

ADRESSE DOMICILE

GSM du salarié :

GSM du contact à prévenir en cas d'accident :

FONCTION :

Description des tâches :

SALAIRE NET MENSUEL CONVENU :

DATE D'EMBAUCHE

HEURE D'EMBAUCHE

CONTRAT CDI CDD DU

AU

PERIODE D'ESSAI (3mois renouvelable 1 fois si CDI) DU

AU

JOINDRE IMPERATIVEMENT DANS TOUS LES CAS :

- Copie CIN
- Copie carte CNSS
- 3 photos avec votre nom au dos

SI C'EST VOUS QUI PERCEVEZ LES ALLOCATIONS FAMILIALES, JOINDRE :

- Copie acte naissance enfants ou carnet d'état civil si c'est vous qui percevez les allocations familiales
- Attestation prouvant que les allocations familiales doivent être perçues par vous et non par votre mari ;

SI VOUS N'AVEZ JAMAIS EU DE N° CNSS, JOINDRE :

- 3 photos avec votre nom au dos
- 1 extrait de naissance ou 1 copie CIN

Je soussigné(e)

Casablanca le :

atteste que ces informations sont réelles et sincères.

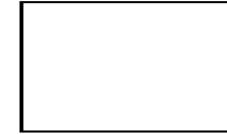
Signature
du salarié

VISA DIRECTION



La fiche signalétique

Sté PAIEBIEN
140 bv Zerktouni
CASABLANCA



FICHE D'EMBAUCHE
*(Indispensable à l'établissement
du contrat de travail)*

NOM DE NAISSANCE (de jeune fille):

PRENOM :

NOM DU MARI :

CELIBATAIRE MARIE(E) DIVORCEE

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES POUR COMBIEN D'ENFANTS :

ALLOCATIONS FAMILIALES PERCUES PAR
LE MARI L'EPOUSE

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

N° CNSS

N° CIN

ADRESSE DOMICILE

GSM du salarié :

GSM du contact à prévenir en cas d'accident :



La fiche signalétique

FONCTION :
Description des tâches :

SALAIRE NET MENSUEL CONVENU :

DATE D'EMBAUCHE

HEURE D'EMBAUCHE

CONTRAT CDI CDD ... DU AU

PERIODE D'ESSAI (3mois renouvelable 1 fois si CDI) DU
AU

JOINDRE IMPERATIVEMENT DANS TOUS LES CAS :

- Copie CIN
- Copie carte CNSS
- 3 photos avec votre nom au dos

**SI C'EST VOUS QUI PERCEVEZ LES ALLOCATIONS FAMILIALES,
JOINDRE :**

- Copie acte naissance enfants ou carnet d'état civil si c'est vous qui percevez les allocations familiales
- Attestation prouvant que les allocations familiales doivent être perçues par vous et non par votre mari ;

SI VOUS N'AVEZ JAMAIS EU DE N° CNSS, JOINDRE :

- 3 photos avec votre nom au dos
- 1 extrait de naissance ou 1 copie CIN

Je soussigné(e)

Casablanca le :

VISA DIRECTION

*atteste que ces informations sont réelles et
sincères.*

Signature

CONTRATS DE TRAVAIL AU MAROC

	CDI	CDD	CDD mission déterminée
Durée maxi		1 an renouvelable une fois	Durée du projet
Période d'essai Cadres	3 mois renouvelable 1 fois	une journée au titre de chaque semaine de travail dans la limite de deux semaines lorsqu'il s'agit de contrats d'une durée inférieure à six mois ; un mois lorsqu'il s'agit de contrats d'une durée supérieure à six mois.	
Période d'essai Employés	1,5 mois renouvelable 1 fois		une journée au titre de chaque semaine de travail dans la limite de deux semaines lorsqu'il s'agit de contrats d'une durée inférieure à six mois ; un mois lorsqu'il s'agit de contrats d'une durée supérieure à six mois.
Préavis pendant la période d'essai	Aucun préavis dans les 8 jours d'embauche. 8 jours après la 1ere semaine d'embauche	Aucun préavis dans les 8 jours d'embauche. 8 jours après la 1ere semaine d'embauche	Aucun préavis dans les 8 jours d'embauche. 8 jours après la 1ere semaine d'embauche
Cas d'utilisation	C'est le contrat de droit commun	Limité à: la 1ere année, démarrage d'une nouvelle usine ou activité, remplacement d'un salarié malade ou en congé maternité, surcroît de travail	Limité à l'accomplissement d'un projet précis
AVANTAGES	Période d'essai plus longue,	Engagement limité dans la durée	Engagement pour la durée du projet
INCONVENIENTS	Engagement indéterminé, mais possibilité de rompre suite à faute professionnelle ou faute grave.	En cas de rupture, l'employeur doit payer le contrat jusqu'à sa fin, sauf cas de faute grave	En cas de rupture, l'employeur doit payer le contrat jusqu'à sa fin, sauf cas de faute grave

Méthode calcul de l'IR

Traitements, salaires et émoluments BRUTS

- Éléments exonérés (prime de panier, déplacement...)

= REVENU BRUT IMPOSABLE

- Frais professionnels (20% du revenu brut imposable plafonné à 2 500)

- Autres retenues (Cotisations salariales)

= REVENU NET IMPOSABLE

* taux correspondant dans le barème

- abattement de tranche

= IR brut

- réductions pour charges de Famille

= IR net

Taux de cotisation CNSS, Mutuelle, CIMR, AT

OBLIGATOIRES	BASE	% SALARIALE	% PATRONALE	TOTAL
Allocations familiales	Brut		6.40%	6.40%
Prestation Sociales	6 000.00	4.48%	8.98%	13.46%
Taxe formation	Brut		1.60%	1.60%
AMO	Brut	2.26%	2.26%	4.52%
Participation AMO	Brut		1.85%	1.85%
TOTAL CNSS		6.7%	21.1%	27.83%
FACULTATIVES				
Retraite CIMR	Brut	6.00%	7.80%	13.80%
Mutuelle décès	Brut	0.4605%	0.4605%	0.92%
Incapacité + Invalidité	Brut	0.4275%	0.4275%	0.86%
Maladie + maternité	Brut	1.1400%	1.1400%	2.28%
Accident du travail	Brut		1.00%	1.00%
TOTAL AUTRES CAISSES		8.0%	10.8%	18.86%



BAREME IR MENSUEL 2012

TRANCHES		TAUX	Abattement
-	2 500,00	0 %	
2 500,01	4 166,67	10%	250,00
4 166,68	5 000,00	20%	666,67
5 000,01	6 666,67	30%	1 166,67
6 666,68	15 000,00	34%	1 433,33
Plus de 15 000		38%	2 033,33

BAREME IR ANNUEL 2012

TRANCHES		TAUX	Abattement
-	30 000,00	0 %	
30 001,00	50 000,00	10%	3 000,00
50 001,00	60 000,00	20%	8 000,00
60 001,00	80 000,00	30%	14 000,00
80 001,00	180 000,00	34%	17 200,00
Plus de 180 000		38%	24 400,00

Indemnité kilométrique :

3 dhs et ce quelle que soit la puissance fiscale du véhicule personnel utilisé pour les besoin de l'emploi, Cela couvre le carburant, entretien du véhicule, dépréciation du véhicule, assurance et taxes. Mentionner sur un état: date, lieu, trajet, nombre de kilomètres et objet du déplacement. Si non commercial: Besoin d'ordre de mission,



INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE

MOIS DE

*(Utilisation du véhicule personnel
pour les besoins de la société)*

NOM DU BENEFICIAIRE: MR LE COMMERCIAL

Signature:

*CLIENTS VISITES
DEPLACEMENTS AUPRÈS DE FOURNISSEURS
COURSES POUR LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ*

NOMBRE DE KILOMETRES
PARCOURUS

COEFFICIENT D'INDEMNISATION

INDEMNITE

3

NATURE DU VÉHICULE UTILISÉ:

* Modèle:

* Chevaux fiscaux

* Immatriculé au nom de

<p>Indemnité de transport du domicile vers le lieu de travail</p>	<p>* 500 Dhs / mois: dans le périmètre urbain des villes ; * 750 Dhs / mois en dehors du périmètre urbain de la ville (Transport non assuré par l'employeur et domicile loin du lieu de travail > 2km)</p>
---	---

Voiture de fonction ou de service :

Les frais de voiture de fonction ne sont pas imposables à l'IR si le cadre porte le titre de Directeur ou a une fonction commerciale itinérante. Voiture de service: utilisée par plusieurs salariés et doit être rapportée en fin de journée de travail,

Indemnité de caisse :

Plafonné à 190 dirhams par mois, réservée au personnel qui manipulent des fonds et ont une responsabilité pécuniaire (la cns la limite à 150 dhs/mois)

<p>Indemnité de représentation :</p>	<p>L'exonération est plafonnée à 10% du salaire de base. Le bénéficiaire doit avoir le titre de Directeur, (pour la CNSS tolère les agents commerciaux et les 1ers responsables des services n'ayant pas de supérieur dans la fonction)</p>
---	---

Prime de salissure Ou de blen

L'Exonération est plafonnée à 210 dirhams par mois (200 dhs pour la CNSS)

<p>Prime de tournée :</p>	<p>L'exonération est plafonnée à 1500 dhs/ mois, réservée aux agents commerciaux ou aux itinérants,</p>
---------------------------	---

Indemnité de lait	plafonné à 150 dirhams par mois, réservée aux salariés manipulant des produits toxiques
-------------------	--

<p>Prime de panier ou de casse-croute :</p> <p>700,00 dhs par mois</p>	<p>plafonnée à 2 x le SMIG horaire ($13,46 \times 2 = 26,92$ mad/j) , non cumulable avec les bons représentatifs des frais de nourriture ou d'alimentation ou de cantine d'entreprise, (la CNSS la conditionne par l'éloignement, horaires décalés,,,))</p>
--	---

<p>Titres, Bons ou Chèques de Restauration ou d'Alimentation</p>	<p>plafonnés à 20 dhs par salarié et par jour de travail, inférieur à 20% du salaire brut imposable (la CNSS limite à 10 dhs/j)</p> <p>IR= 520 dhs par mois</p> <p>CNSS= 260 dhs par mois</p>
--	---

**Gratifications sociales liées à
un évènement familial :**

plafonnée à 2.500 dhs/ an . (pour la CNSS: <=5000 dhs /4 ans)

(Naissance, mariage, circoncision, décès d'un ascendant ou

descendant Rentrée scolaire, Jouets de la fête d'ACHOURA, AID

ELADHA)

<p>Prime de voyage à la MECQUE</p>	<p>Limitée au prix du billet d'avion aller-retour, + la dotation autorisée par l'office des changes (une seule fois pour un salarié)</p>
--	--

<p>Indemnité de déménagement à l'initiative de l'employeur:</p>	<p>* Mutation au Maroc : 10 Dhs x Nbr Km, * Mutation à l'étranger : justificatifs de frais déboursés. (la CNSS ne prévoit pas le déménagement à l'étranger)</p>
---	---

<p>Dépenses relatives aux postes de téléphone :</p>	<p>Exonérées, si facture au nom de l'entreprise, sauf pour le Directeur général pour lequel la facture personnelle est admise, (La cnss exonère les factures des cadres dirigeants en leur nom à 50%)</p>
---	---

<p>La cantine collective:</p>	<p>CNSS: si les conditions de travail l'exigent, non cumulable avec l'indemnité de panier.</p>
<p>Les repas servis à l'occasion du mois de Ramadan</p>	<p>CNSS: plafonnée à 150 dirhams par mois, si justifiée par les conditions de travail,</p>

<p>La prime de voyage en congé payé au pays d'origine pour le personnel étranger</p>	<p>CNSS: plafonnée à 1 billet d'avion aller/retour au pays d'origine 1 fois tous les 4 ans. si prévue dans le contrat: 1 fois tous les 2 ans,</p>
--	---

<p>Le message du personnel</p>	<p>Exemple CNSS et IR</p>
--------------------------------	---------------------------

Achat de jouets à l'occasion de la fête de l'Achoura	CNSS: Destinés, une fois par an, aux enfants des employés et ouvriers; ≤ 150 dhs par enfant sans dépasser 750 dhs par salarié par an,
--	--

Prime pour l'achat du mouton de l'Aïd El Kebir	€= 2000 dhs généralisée à l'ensemble du personnel,
--	--



Intérêt sur prêt logement d'habitation principale

- Il s'agit des intérêts des banques et œuvres sociales de sociétés privées ou publiques, sur les prêts d'acquisition de logement d'habitation principale \leq 10 % du revenu global imposable.

NB: en cas d'indivision, chaque conjoint bénéficie de 50% de la réduction.



Intérêt sur prêt logement social d'habitation principale

- Il s'agit des **intérêts + principal** des banques et œuvres sociales de sociétés privées ou publiques, sur les prêts d'acquisition de logement à caractère social d'habitation principale.
- logement social =
 - 1- la superficie couverte $\leq 100 \text{ m}^2$
 - 2- prix $\leq 250.000 \text{ dhs HTVA}$.



- **RÉDUCTIONS POUR CHARGE DE FAMILLE :**
360 DH par conjoint et enfants à charge limité à 6 personnes = 2 160 DH /an.
- **RÉDUCTION D'IMPÔT / RETRAITE DE SOURCE ÉTRANGÈRE:**
Marocains ou étrangers résidant au Maroc et bénéficiant d'une retraite de source étrangère: réduction de 80 % d'IR sur la pension transférée au Maroc à titre définitif en dirhams non convertibles.

Contrat d'Insertion Amélioré

en cas de recrutement du stagiaire à l'issus des 24 mois



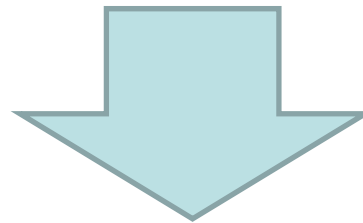
l'employeur bénéficie de la prise en charge des cotisations patronales par l'Etat pendant 12 mois

le salarié est déclaré à la CNSS sur les BorDecSal, mais seule la part salariale est versée sur le BorPaiCot.



Une nouvelle mesure appelée « **PCS** »

Les entreprises ayant conclu, avec les bénéficiaires des contrats d'insertion, un contrat de travail de droit commun au cours ou à l'issue du stage



pourrons bénéficier d'une exonération de charges patronales pour une durée supplémentaire de **12 mois**.



Audit
Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Conseil fiscal
Conseil juridique
Conseil en droit du travail
Ingénierie de formation
Transmission de sociétés

L'OPTIMISATION DES SALAIRES : **QUELS OUTILS ORGANISATIONNELS POUR TIRER PROFIT DES** **RÈGLES FISCALES ET SOCIALES**

7 novembre 2018



ARJI Abdelaziz
Expert-comptable
Commissaire aux comptes